



BCEAO

BANQUE CENTRALE DES ETATS
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

Direction Générale des Opérations et des Activités Fiduciaires

Direction des Systèmes et Moyens de Paiement

Service de la Gestion des Systèmes de Paiement

RAPPORT ANNUEL SUR LES SYSTEMES DE PAIEMENT DE LA BCEAO



ANNEE 2016

TABLE DES MATIÈRES

ABREVIATIONS.....	3
INTRODUCTION.....	4
I. Faits marquants.....	5
II. Evolution de l'activité des systèmes de paiement	6
II.1. Fonctionnement de STAR-UEMOA.....	6
II.2. Fonctionnement de SICA-UEMOA.....	7
III. Analyse des opérations intra-UEMOA.....	10
III.1. Evolution des échanges transfrontaliers dans STAR-UEMOA.....	10
III.2. Évolution des opérations sous-régionales dans SICA-UEMOA.....	11
IV. Modernisation des paiements des Trésors Publics.....	11
V. Gestion des risques.....	13
V.1. Gestion des risques opérationnels	13
V.2. Gestion des risques financiers.....	14
V.2.1. Analyse de la liquidité.....	14
V.2.2. Activités du Fonds de Garantie.....	14
VI. Renforcement de la satisfaction du client	15
VII. Perspectives.....	17

ABREVIATIONS

BCEAO :	Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest
BRVM :	Bourse Régionale des Valeurs Mobilières
DC/BR :	Dépositaire Central / Banque de Règlement
GIM-UEMOA :	Groupement Interbancaire Monétique de l'Union Économique et Monétaire Ouest Africaine
SAGETIL-UMOA :	Système Automatisé de Gestion des Titres et de la Liquidité de l'Union Monétaire Ouest Africaine
SICA-UEMOA :	Système Interbancaire de Compensation Automatisée de l'Union Économique et Monétaire Ouest Africaine
STAR-UEMOA :	Système de Transfert Automatisé et de Règlement de l'Union Économique et Monétaire Ouest Africaine
UEMOA :	Union Économique et Monétaire Ouest Africaine
UMOA :	Union Monétaire Ouest Africaine

Le présent rapport retrace le fonctionnement du Système de Transfert Automatisé et de Règlement (STAR-UEMOA) ainsi que du Système Interbancaire de Compensation Automatisé de l'UEMOA (SICA-UEMOA) au cours de l'année 2016.

Il est structuré autour des points ci-après :

- Faits marquants ;
- Evolution de l'activité des systèmes de paiement ;
- Analyse des opérations intra-UEMOA ;
- Modernisation des paiements publics ;
- Gestion des risques ;
- Renforcement de l'orientation client ;
- Perspectives.

I. Faits marquants

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa politique de modernisation continue des systèmes de paiement et en vue d'améliorer la satisfaction des utilisateurs, des progrès ont été réalisés par la Banque Centrale en 2016 en particulier dans le domaine de l'optimisation des systèmes de paiement, du renforcement des capacités des utilisateurs, de l'écoute client et de la maîtrise des risques liés aux systèmes de paiement.

Au titre de l'optimisation des systèmes de paiement :

- la centralisation technique au Siège de la BCEAO, des huit (8) systèmes nationaux de compensation ainsi que du système régional de compensation a abouti à la mise en production d'une nouvelle version du Système Interbancaire de Compensation Automatisé (SICA-UEMOA V4) au cours du mois de juillet 2016. Les bénéfices induits par le passage à la version SICA-UEMOA V4 sont liés au renforcement de la capacité du système au regard des volumes d'activités croissants et à la mise en œuvre d'innovations technologiques à l'origine d'une fluidité et d'une sécurisation accrue des échanges ;

Au titre du renforcement de capacités :

- l'organisation, du 28 novembre au 02 décembre 2016, de la quatrième session de formation des agents de banques sur les systèmes de paiement qui a rassemblé plus de quatre-vingt (80) auditeurs en provenance des différents sites de la BCEAO, des banques et des Trésors Publics Nationaux de l'Union. Cette formation visait le renforcement des capacités des gestionnaires et des utilisateurs des systèmes de paiement de l'UEMOA ;

En ce qui concerne l'écoute client :

- la tenue de séances de travail avec les groupes interbancaires des utilisateurs des systèmes de paiement en vue d'identifier les préoccupations des utilisateurs des systèmes de paiement et des problématiques relatives auxdits systèmes et d'y apporter des solutions idoines notamment dans la gestion des jours fériés dans SICA-UEMOA et des cas de fraude.

S'agissant de la maîtrise des risques :

- l'élaboration d'un guide pratique de vérification de la plate-forme des participants aux systèmes de paiement visant d'une part, la maîtrise des risques découlant de la participation aux systèmes de paiement dans l'UEMOA et, d'autre part, l'amélioration des conditions de réalisation des opérations interbancaires de paiement ;
- la mise en production le 29 décembre 2016 du dispositif des Avances Intra-Journalières (AIJ) devant permettre la gestion des risques de liquidité des participants à STAR-UEMOA. Ce nouveau dispositif a été mis en œuvre pour optimiser les délais d'exécution des ordres de paiement dans STAR-UEMOA, en permettant à tout participant ayant un besoin temporaire de liquidité d'obtenir auprès de la Banque Centrale, sous la contrainte de la mise en garantie de titres, une avance de trésorerie qu'il s'engage à rembourser avant la fin de la journée d'échanges.

II. Evolution de l'activité des systèmes de paiement

2.1. Fonctionnement de STAR-UEMOA

Le Système de Traitement Automatisé et de Règlement de l'UEMOA (STAR-UEMOA) compte à fin décembre 2016, cent-dix-huit (118) participants.

Les nouvelles participations enregistrées au cours de l'année 2016 concernent quatre(04) établissements. Par ailleurs, un (1) compte a été désactivé, suite à la fusion-absorption entre deux établissements de crédit.

En 2016, le fonctionnement de STAR-UEMOA a été marqué par une évolution positive de l'activité, notamment des paiements réglés, en hausse de 11,14% en volume et de 49,25% en valeur, ainsi que des soldes compensés de SICA-UEMOA et du GIM-UEMOA qui ont respectivement augmenté de 0,91% et de 28,98%.

Au cours de la période sous-revue, 758.995 opérations ont été exécutées dans STAR-UEMOA en 2016 pour un montant cumulé de 457.831 milliards de francs CFA.

Tableau 1 : Indicateurs d'activité de STAR-UEMOA

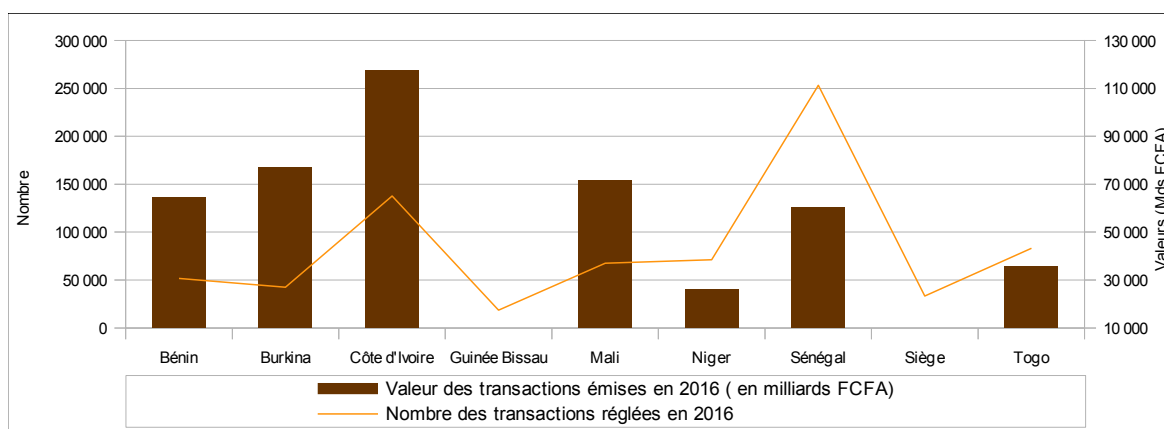
	2016	2015	Taux Variation
Nombre de participants	118	115	2,61%
Nombre total des paiements réglés	758 995	682 895	11,14%
Valeur des paiements réglés (en milliards FCFA)	457 831	306 751	49,25%
Nombre moyen des paiements réglés par jour	2 930,0	2 636,7	11,12%
Valeur moyenne des paiements réglés par jour (en milliards FCFA)	1 767,7	1 184,4	49,25%
Part des opérations inter-Etats	316 538	290 613	8,92%
Part des opérations inter-Etats (en mds FCFA)	26 272,3	22 938,4	14,53%
Délai moyen de règlement (en secondes)	70,00	66,00	6,06%
Ratio d'intégration(*) moyen sur le volume des paiements	41,70%	42,56%	-2,00%
Ratio d'intégration(*) moyen sur la valeur des transactions	5,74%	7,70%	-25,50%
Soldes de compensation de SICA-UEMOA déversés (en mds FCFA)	14 669,8	14 537,5	0,91%
Soldes de compensation du GIM-UEMOA déversés (en mds FCFA)	77,84	60,35	28,98%
Valeur des opérations compensées du DC/BR (en mds FCFA)	108,4	73,1	48,23%
Taux de rejet financier des opérations dans STAR-UEMOA (**)	2,56%	0,53%	383,02%

Source : BCEAO

* Proportion des opérations inter-pays par rapport aux échanges globaux

** Proportion du nombre de rejets financiers par rapport au volume total d'opérations. La hausse s'explique par l'impact du mécanisme de compensation des règlements d'opérations d'injection de liquidités via SAGETIL-UMOA qui prévoit le rejet systématique des opérations dans STAR-UEMOA en cas d'insuffisance de provision sur le compte de règlement. Le taux reste à cet effet au dessus de la norme fixée à 1%.

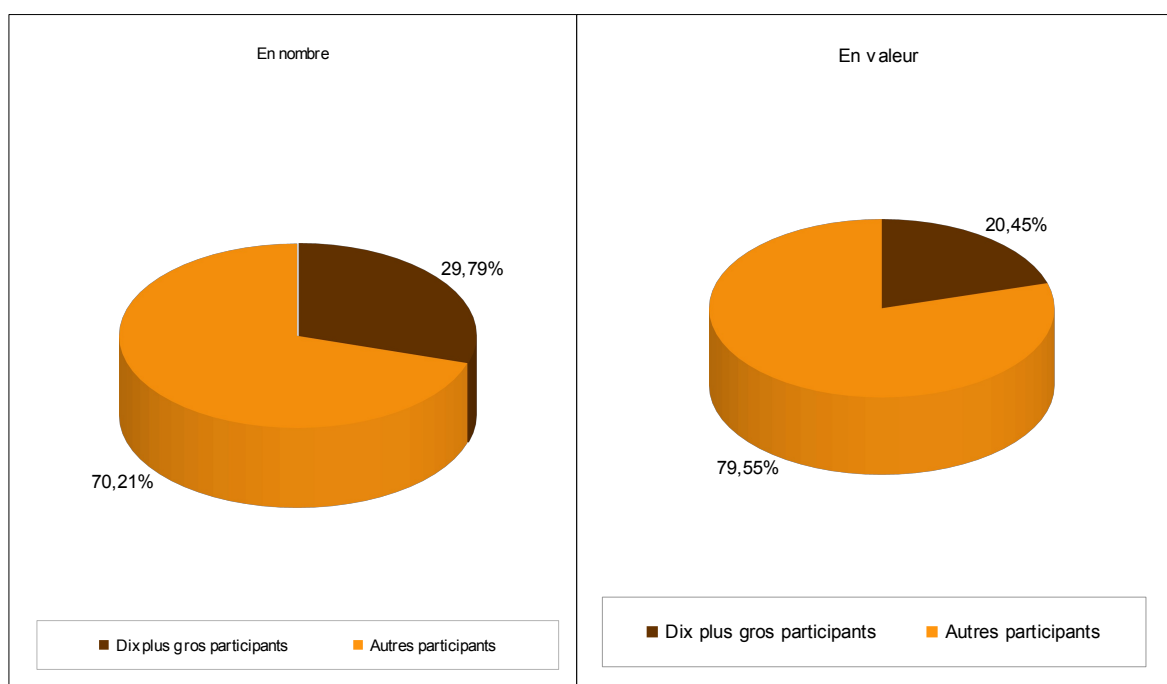
La mise en place du dispositif d'avance intra-journalière devrait permettre d'améliorer la fluidité et le taux de rejets dans STAR-UEMOA

Graphique 1 : Répartition par site du nombre et de la valeur des transactions en 2016

Source : BCEAO

En 2016, les dix (10) participants¹ à STAR-UEMOA les plus dynamiques ont transmis 226.069 instructions de paiement sur un total de 758.995 opérations, soit 29,79% des instructions.

Concernant les dix (10) participants ayant exécuté les plus gros montants, la valeur de leurs opérations représente 20,45% des échanges, soit 93.631 milliards de francs CFA.

Graphique 2 : Indicateur de concentration des échanges en 2016

Source : BCEAO

¹-Ecobank Bénin, Burkina, Côte d'Ivoire, Mali, Niger, Togo, Citibank Sénégal et Côte d'Ivoire, UBA Côte d'Ivoire, NSIA-Banque Côte d'Ivoire

2.2. Fonctionnement de SICA-UEMOA

Le Système Interbancaire de Compensation Automatisé de l'UEMOA (SICA-UEMOA) compte cent-trente-deux (132) participants à fin décembre 2016, à la suite de l'intégration au cours de l'année 2016 de six (6) nouveaux établissements.

En 2016, l'activité de SICA-UEMOA a été marquée par des augmentations respectives de 2,90% du volume des échanges et de 2,45% de leur valeur par rapport à 2015. Le volume des échanges s'est établi à 12 583 759 opérations pour un montant de 43 609 milliards de francs CFA.

Cette hausse de la valeur des opérations est imputable aux évolutions de l'activité au Mali (+16,96%), au Sénégal (+11,06%) et au niveau du sous-régional (+14,33%). Les échanges inter-pays constituent 1,13% de la valeur globale des transactions de l'Union.

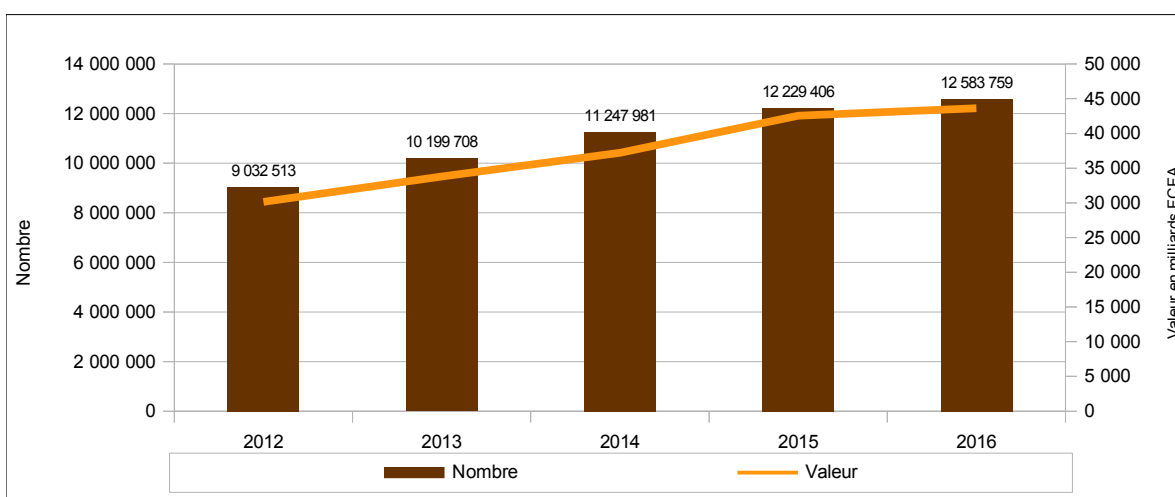
La répartition de l'évolution des opérations par site est retracée dans le tableau ci-après :

Tableau 2 : Evolution par système national et régional des opérations dans SICA-UEMOA

Pays	Nombre			Valeur (en milliards FCFA)		
	2015	2016	%	2015	2016	%
Bénin	438 417	432 882	-1,26%	2 480	2 330	-6,05%
Burkina	1 132 863	1 091 276	-3,67%	4 577	3 982	-13,00%
Côte d'Ivoire	6 067 248	6 139 278	1,19%	18 898	18 993	0,50%
Guinée Bissau	18 681	18 439	-1,30%	74	73	-1,35%
Mali	668 613	735 842	10,05%	4 165	4 872	16,97%
Niger	182 142	177 208	-2,71%	1 033	956	-7,45%
Sénégal	3 222 216	3 462 429	7,45%	9 322	10 353	11,06%
Togo	411 281	416 498	1,27%	1 587	1 556	-1,95%
Sous régional	87 945	109 907	24,97%	432	494	14,35%
Total UEMOA	12 229 406	12 583 759	2,90%	42 568	43 609	2,45%

Source : BCEAO

Graphique 3 : Évolution globale des échanges de SICA-UEMOA de 2012 à 2016



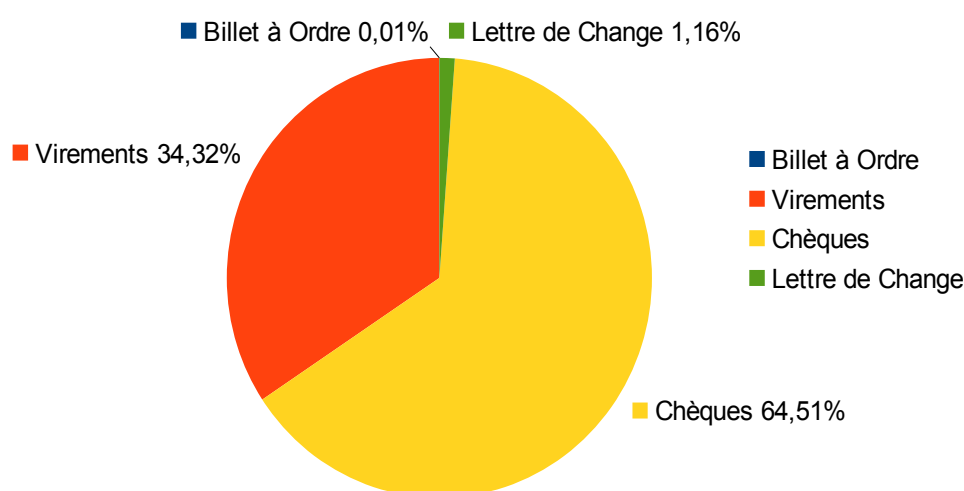
Source : BCEAO

En ce qui concerne la répartition des instruments de paiement traités dans le système de télé-compensation, comme illustré ci-dessous, la part relative en volume des virements est ressortie en hausse de 2,68% au détriment des chèques. Ainsi, en 2016, les virements représentent 34,32% du volume des échanges contre 64,51% pour les chèques. Pour rappel, la part respective de ces instruments était de 31,64% et 67,15% en 2015. En valeur, les chèques échangés sont ressortis à 84,57% des échanges en 2016 en repli relativement à l'année précédente (85,55%).

Par ailleurs, il a également été noté, en 2016, une régression en termes de volume des effets de commerce (-46,26%) au niveau de SICA-UEMOA.

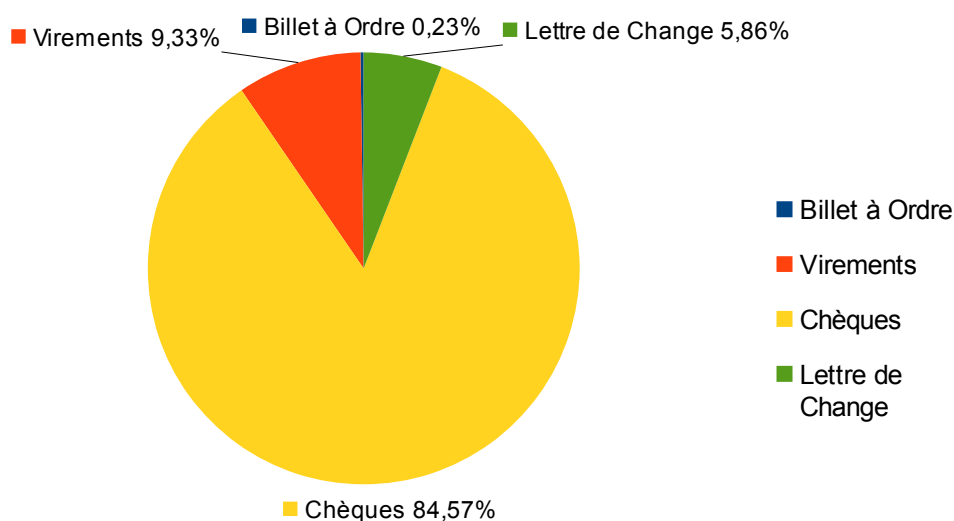
S'agissant des prélèvements automatiques (0%), ils n'ont pas fait l'objet d'utilisation au cours de l'année dans SICA-UEMOA.

Graphique 4 : Répartition des instruments de paiement selon le volume échangé en 2016



Source : BCEAO

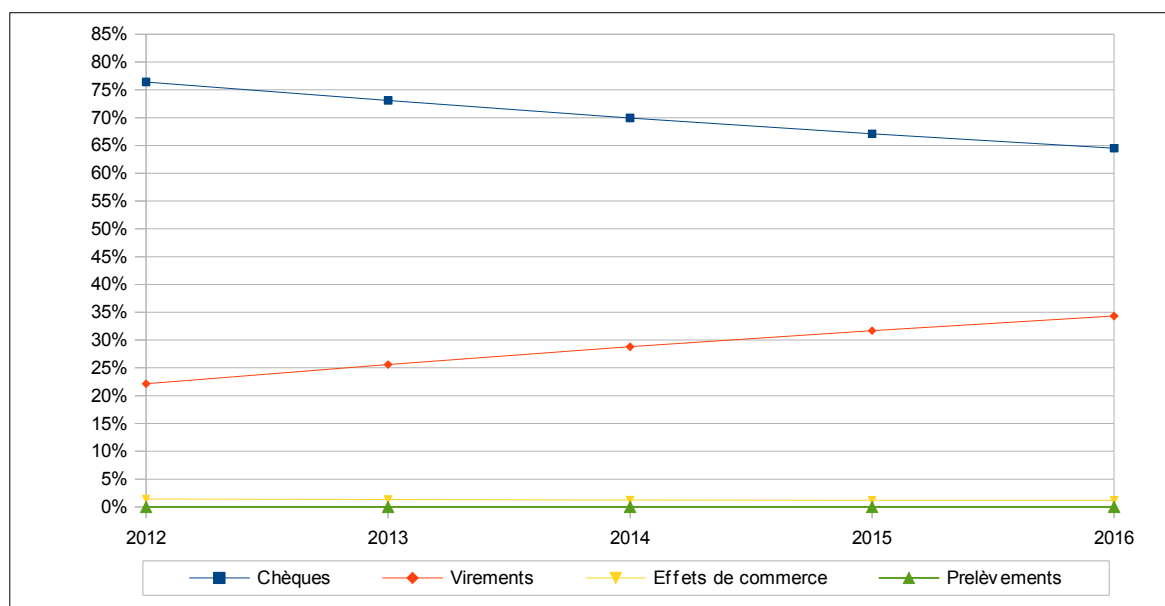
Graphique 5 : Répartition des instruments de paiement selon la valeur en 2016



La tendance baissière observée (Graphique 6) dans l'évolution globale des chèques, des lettres de change et des billets à ordre traités dans SICA-UEMOA s'explique par une préférence des participants pour le virement du fait de la célérité de son traitement. A cet effet, on enregistre une hausse sensible des virements au cours des cinq (5) dernières années, passant de 22,14% en 2012 à 34,32% en 2016.

L'engouement des populations de l'UEMOA pour les nouveaux moyens de paiement adossés à la monnaie électronique explique également la régression de la part des instruments de paiement traditionnels (lettres de change, prélèvements automatique, chèques).

Graphique 6 : Evolution de la part de chaque instrument de paiement dans le volume global des échanges de 2012 à 2016



Source : BCEAO

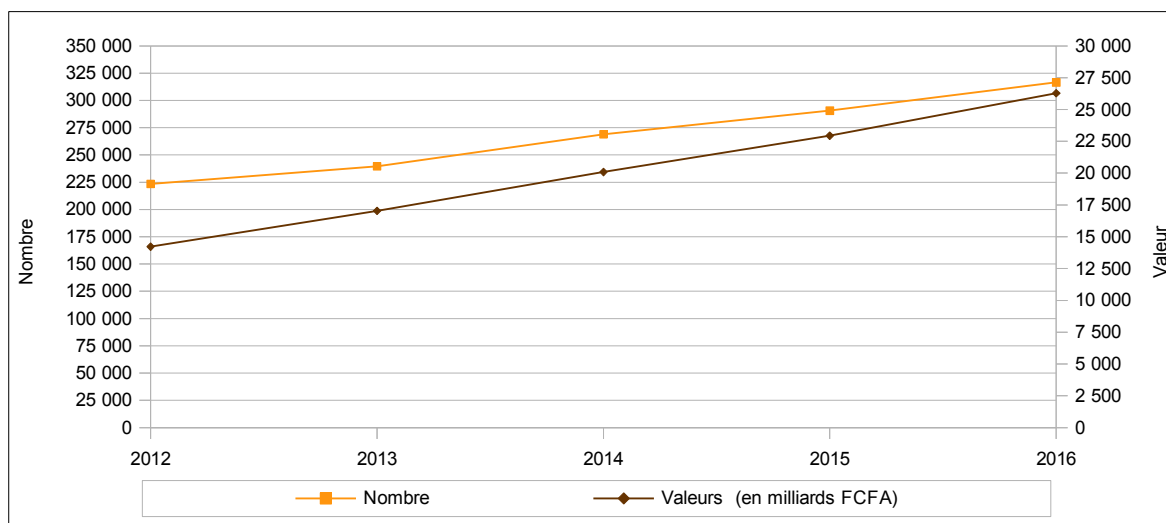
III. Analyse des opérations intra-UEMOA

Les transactions inter-pays sont en constante évolution depuis 2015 dans l'Union, notamment au niveau de STAR-UEMOA. Dans SICA-UEMOA, la proportion des échanges intra-UEMOA reste relativement faible (1,13%).

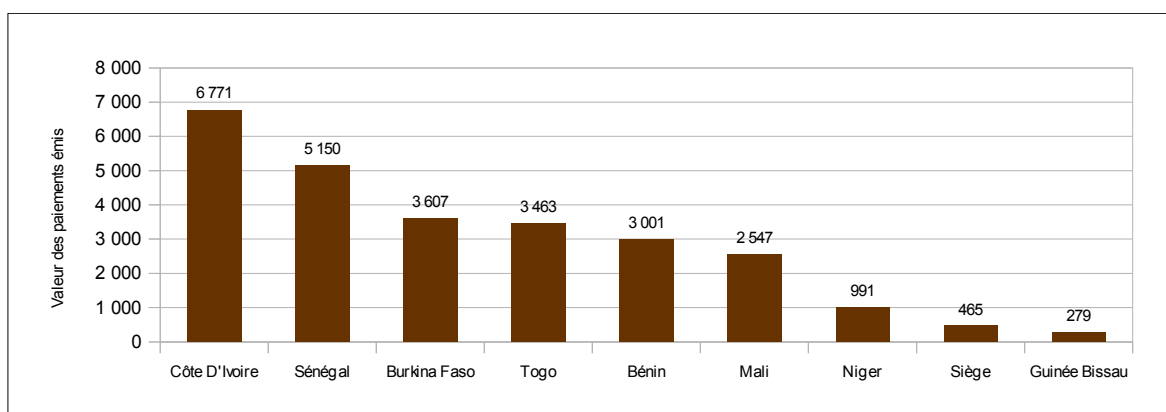
3.1. Evolution des échanges transfrontaliers dans STAR-UEMOA

Dans STAR-UEMOA, le nombre de paiements transfrontaliers exécutés représente environ 41,70% du volume global des échanges avec 316.538 opérations en 2016 contre 290.613 en 2015.

Le montant des échanges intra-UEMOA ressort à 26 272 milliards de francs CFA, soit 5,74% de la valeur totale, en hausse de 14,53% par rapport à 2015.

Graphique 7 : Evolution pluri-annuelle des transactions inter-pays dans STAR-UEMOA

Source : BCEAO

Graphique 8 : Répartition par site de la valeur des paiements transfrontaliers transmis en 2016 dans STAR-UEMOA

Source : BCEAO

En valeur, les corridors les plus dynamiques sont les suivants : Côte d'Ivoire-Sénégal, Côte d'Ivoire-Burkina, et Côte d'Ivoire-Togo. Sur chacun de ces axes, la valeur des transactions croisées se situe entre 1.000 et 2.000 milliards de francs CFA en 2016. La Côte d'Ivoire demeure le centre de ces échanges intra-UEMOA avec un montant global de 6.768 milliards de francs CFA en 2016, suivie du Sénégal avec 5.150 milliards de francs CFA.

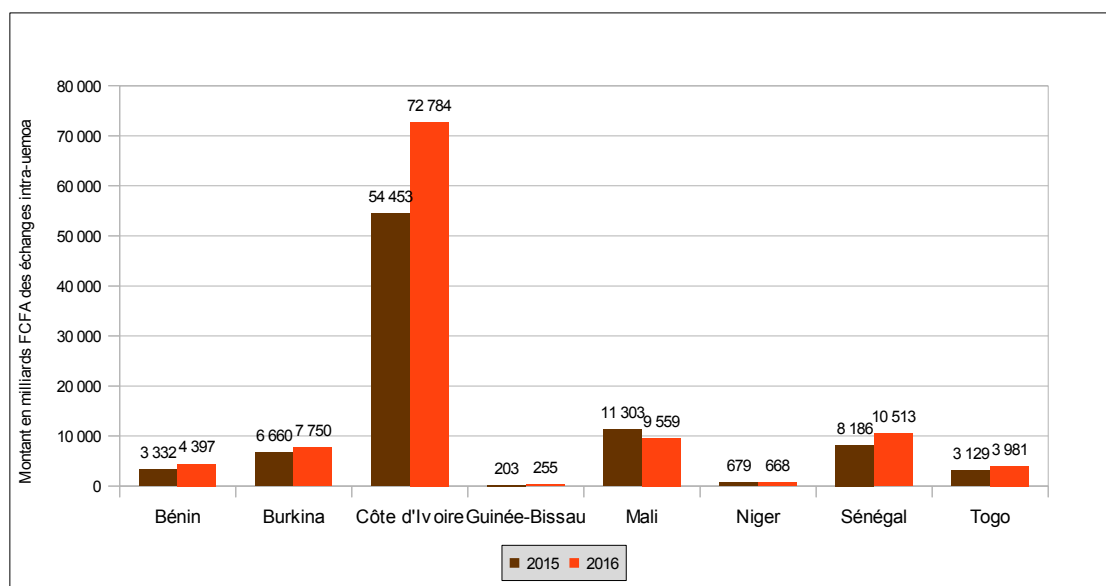
3.2. Evolution des opérations sous-régionales dans SICA-UEMOA

Au cours de l'année 2016, les opérations sous-régionales évaluées à 1,13% du total des échanges, sont passées en volume de 87 945 en 2015 à 109 907 en 2016 soit une hausse de 24,97%. Les niveaux les plus élevés par pays sont recensés en Côte d'Ivoire avec une part relative de 66,22%, suivi du Sénégal avec 9,57% et du Mali à hauteur de 8,70%. En termes de valeur, on note une progression globale de 14,29% par rapport à 2015.

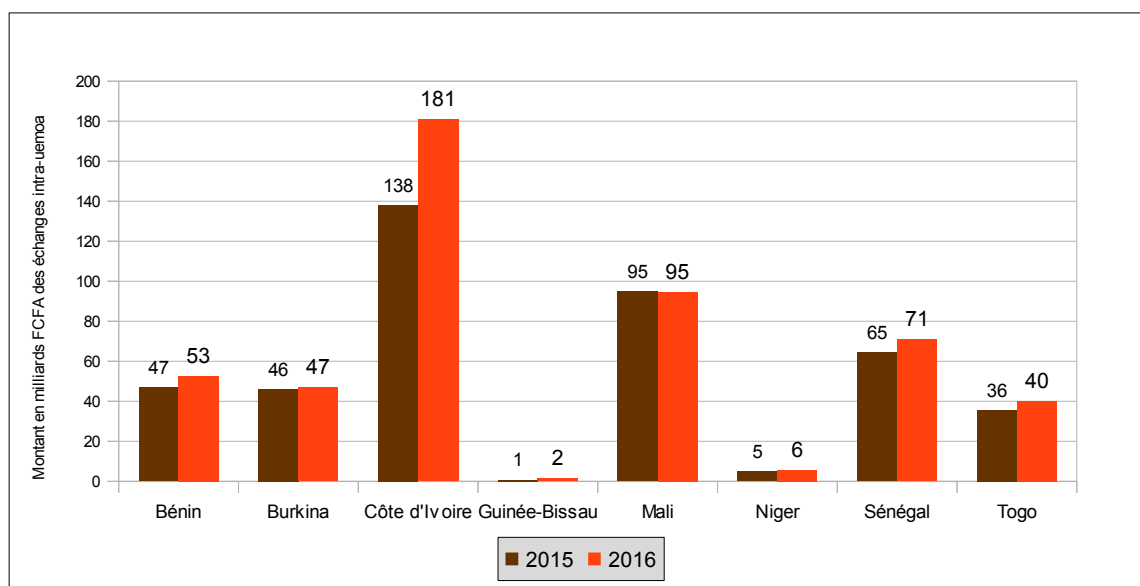
En moyenne journalière, plus de quatre cent (400) opérations d'une valeur de 1,9 milliard de francs CFA ont été échangées contre 339 opérations d'une valeur de 1,6 milliard de francs CFA en 2015.

Les graphiques 9, 10, et 11 illustrent les évolutions des transactions inter-pays dans SICA-UEMOA.

Graphique 9 : Evolution par pays du volume des échanges intra-UEMOA dans SICA-UEMOA 2016-2015

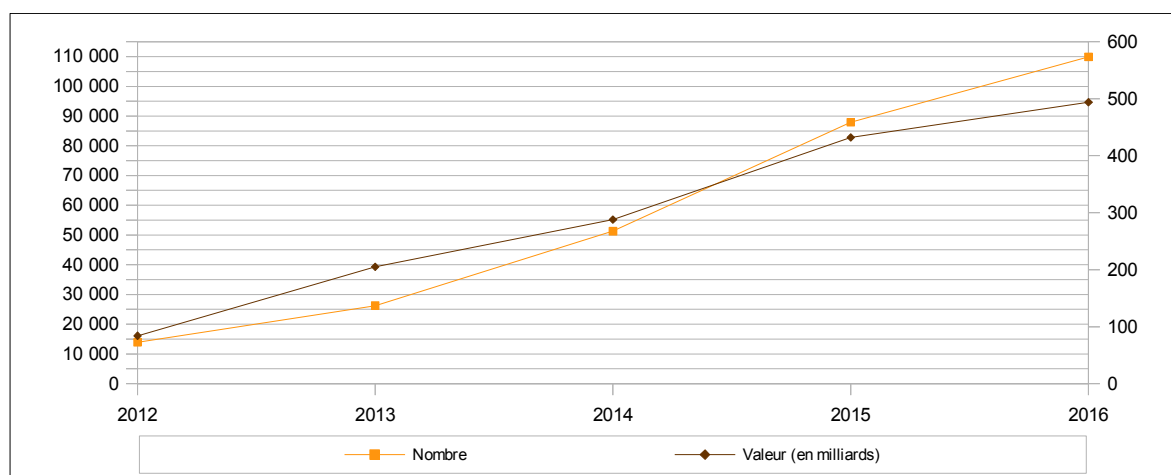


Graphique 10 : Evolution par pays de la valeur des échanges intra-UEMOA dans SICA-UEMOA– 2015- 2016



Source : BCEAO

En glissement annuel, on note une progression des échanges intra-UEMOA assortie toutefois d'une tendance baissière du rythme de croissance. En effet, il est relevé un taux de variation de 95,41%, 71,52% et 24,97% respectivement en 2014, 2015 et 2016. Cette situation implique que des actions de sensibilisation puissent être menées à l'endroit des participants et in fine des agents économiques de l'Union en vue de privilégier les échanges intra-UEMOA dont les coûts de transactions sont moins élevés que les frais liés aux opérations hors UEMOA.

Graphique 11 : Evolution pluri-annuelle des transactions inter-pays dans SICA-UEMOA

Source : BCEAO

IV. Modernisation des paiements des Trésors Publics

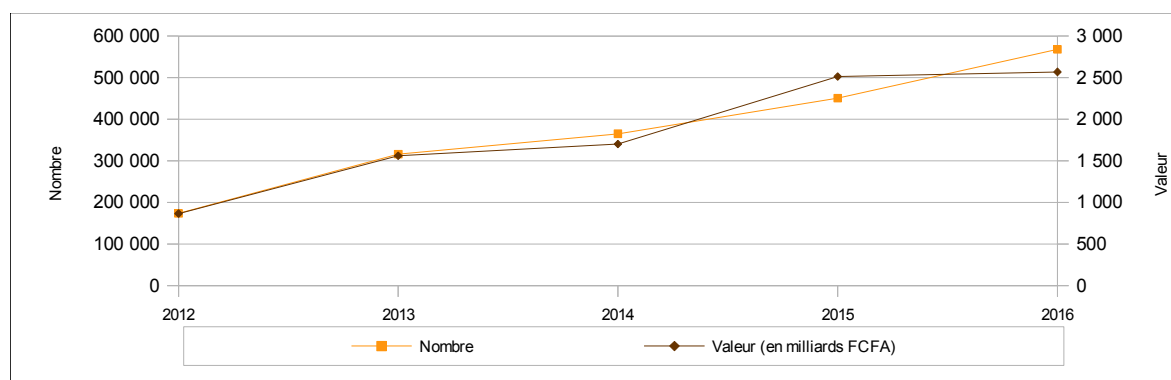
Le suivi de la mise en œuvre du programme d'actions initié en 2012 pour assurer l'autonomie opérationnelle des Trésors Publics dans les systèmes de paiement permet d'indiquer qu'à fin 2016, cinq (5) Trésors Publics sur huit (8) sont directement connectés au système de télé-compensation SICA-UEMOA et deux (2) au système de règlement brut en temps réel STAR-UEMOA.

Il s'agit des Trésors Publics du Bénin, du Burkina, de la Côte d'Ivoire, du Mali et du Sénégal pour SICA-UEMOA. Ceux de la Côte d'Ivoire et du Sénégal pour STAR-UEMOA, sont respectivement entrés en production en novembre 2015 et octobre 2016.

Au total, en 2016 les Trésors Publics ont réalisé au niveau de SICA-UEMOA 567 860 opérations d'une valeur de 2 569 milliards de francs CFA contre 450 481 opérations en 2015 pour un montant total de 2 514 milliards de francs CFA, soit une hausse de 26,06% en volume.

Au 31 décembre 2016, le Trésor Public de Côte d'Ivoire a réalisé 60,22% du volume global des échanges des Trésors Publics à savoir 341 973 opérations d'une valeur de 787 milliards de francs CFA contre 248 350 opérations à hauteur de 604 milliards de francs CFA en 2015.

Au Burkina, le volume des opérations du Trésor est estimé, en 2016, à 34 622 contre 138 944 en 2015 soit une baisse de 75%. Cette situation se justifierait par l'option prise par le Trésor Public de cet Etat de privilégier les transactions par virements via STAR-UEMOA avec ces partenaires en lieu et place du chèque.

Graphique 11 : Evolution pluri-annuelle des échanges des Trésors Publics dans SICA-UEMOA

Source : BCEAO

Il convient de relever que la participation directe des Trésors Publics aux systèmes de paiement, constitue un enjeu important pour la modernisation des circuits de paiement des administrations publiques financières et le renforcement de leur présence dans les systèmes.

Les bénéfices attendus de cette évolution sont liés à la sécurité des transactions dans les systèmes de paiement et à l'amélioration du recouvrement des impôts au niveau des administrations publiques.

V. - Gestion des risques

Dans le cadre de la sécurisation des systèmes de paiement, la Banque Centrale en sa qualité de gestionnaire de SICA-UEMOA et de STAR-UEMOA, assure la continuité des activités à travers la gestion des risques opérationnels et financiers.

5.1. Gestion des risques opérationnels

Au titre de STAR-UEMOA, les échanges au cours de la période sous-revue, se sont dénoués de façon satisfaisante. Toutefois, des perturbations ont été enregistrées dans le fonctionnement du système à partir du mois d'août 2016, en raison de la mise en production de la nouvelle version de l'application BAOBAB 2. Par ailleurs, il a été noté au niveau de certains participants, l'absence d'interfaçage de leurs plates-formes avec leurs systèmes d'information bancaires. Ce constat constitue la principale anomalie résiduelle relevée concernant STAR-UEMOA.

Le taux de rejet technique¹ moyen annuel pour l'année 2016 est ressorti à 3,41% contre 3,20% l'année précédente.

S'agissant de SICA-UEMOA, il ressort de l'analyse du fonctionnement des différents systèmes de télé-compensation au cours de l'année 2016 que les contraintes suivantes devront être prises en charge par les participants notamment la BCEAO, à savoir :

- l'absence ou le mauvais fonctionnement des liaisons de secours du réseau d'accès sur certains sites (Guinée-Bissau, Niger et Togo) ;
- la persistance des pratiques liées aux rejets abusifs² des opérations chez certains participants ;
- le renforcement des capacités des utilisateurs des systèmes de paiement.

Par ailleurs, les rejets techniques au cours de l'année 2016 se sont établis à 28 019 contre 12.748 pour l'année 2015. Ces rejets sont principalement liés à la présentation tardive des opérations, soit un taux de 0,22% contre 0,11% en 2015.

Malgré ces dysfonctionnements, le taux de disponibilité globale s'établit à 98% pour SICA-UEMOA en 2016 contre 99% en 2015 pour une norme établie à 100%.

En vue d'accroître l'efficacité des systèmes SICA-UEMOA et STAR-UEMOA, dans le cadre de la maîtrise des risques opérationnels, la BCEAO en sa qualité de gestionnaire a réalisé au cours de la période sous revue les actions ci-après :

- la centralisation technique au Siège de la BCEAO, des huit (8) systèmes de compensation nationaux. La réalisation de ce projet a abouti à la mise en production d'une nouvelle version du Système Interbancaire de Compensation Automatisé (SICA-UEMOA V4) le 29 juillet 2016. Les bénéfices induits par SICA-UEMOA V4 sont liés au renforcement de la capacité du système au regard des volumes d'activités croissants et à la mise en œuvre d'innovations technologiques à l'origine d'une fluidité et d'une plus grande sécurité des échanges ;
- l'élaboration d'un guide pratique de vérification des plate-formes des participants aux systèmes de paiement visant d'une part, la maîtrise des risques découlant de la participation aux systèmes de paiement dans l'UEMOA et, d'autre part, l'amélioration des conditions de réalisation des opérations interbancaires de paiement ;
- l'élaboration d'un nouveau guide de fonctionnement du Groupe Utilisateurs permettant une meilleure prise en charge des préoccupations des utilisateurs et des problématiques

¹ : Rapport entre le nombre d'opérations rejetées pour des motifs techniques et le volume global des opérations reçues par le système

²- Un rejet abusif est un rejet reçu pour un motif non approprié. A titre illustratif, sur certaines places, le code 215 (Absence d'image Scannée) est souvent utilisé par les participants en dépit de l'existence d'image.

inhérentes au fonctionnement de SICA-UEMOA et de STAR-UEMOA ;

- l'organisation d'une session de formation à l'intention des participants aux systèmes de paiement afin de renforcer leurs capacités dans la gestion des opérations au niveau de STAR-UEMOA et de SICA-UEMOA.

5.2. Gestion des risques financiers

5.2.1. Analyse de la liquidité et de la fluidité dans STAR-UEMOA

En 2016, la liquidité mensuelle des banques dans STAR-UEMOA est ressortie à 2.189,35 milliards de francs CFA contre 1.427 milliards de francs CFA soit une hausse de 53,42%.

S'agissant du solde moyen journalier des comptes de règlement, il est ressorti à 1.383 milliards de francs CFA sur la période sous revue, contre 1.436 milliards de francs CFA un an plus tôt soit une baisse de 3,7%.

Le taux moyen de rejet pour insuffisance de provision est de 2,56% contre 0,53%, un an plus tôt, au dessus de la norme maximale de 1%, mettant ainsi en exergue la nécessité pour les participants d'assurer une meilleure gestion de leurs trésoreries.

La proportion des transactions réglées en moins de 15 minutes est restée stable à 96% à l'instar de 2015.

Par ailleurs, il a été procédé à la mise en production du module d'Avances Intra-Journalières (AIJ) devant permettre la gestion des risques de liquidité des participants à STAR-UEMOA. Ce nouveau dispositif a été mis en œuvre pour optimiser les délais d'exécution des ordres de paiement dans STAR-UEMOA en permettant à tout participant ayant un besoin temporaire de liquidité d'obtenir auprès de la Banque Centrale, une avance de trésorerie, qu'il s'engage à rembourser avant la fin de la journée d'échanges.

Le remboursement des fonds est garanti par un dépôt équivalent en valeur de titres au niveau du Système Automatisé de Gestion des Titres et de la Liquidité de l'Union Monétaire Ouest Africaine (SAGETIL-UMOA).

5.2.2. Activités du Fonds Régional de Garantie du règlement des soldes de SICA-UEMOA

Au titre de la réévaluation du Fonds, le montant de la dotation permanente a été porté en 2016 à 9 milliards de francs CFA contre 8 milliards de francs CFA en 2015.

A fin décembre 2016, les opérations de couverture des positions débitrices des participants ont généré un montant de 4 918 497 de francs CFA au titre des commissions et de 132 113 de francs CFA pour les pénalités soit un total de 5 050 610 de francs CFA, portant ainsi le solde du compte du Fonds à 9 095 838 056 francs CFA.

5.2.2.1 Participation au Fonds Régional de Garantie

En termes d'adhésion au titre de l'année 2016, le Fonds Régional de Garantie du règlement des soldes de SICA-UEMOA a enregistré trois (03) nouveaux participants à SICA-UEMOA. Il s'agit de Coris Bank Togo, la Société Générale Togo et de la BMS Côte d'Ivoire. Toutefois, le compte de la Banque de l'Habitat du Mali a été clôturé suite à sa fusion-absorption par la BMS Mali en mars 2016.

Au 31 décembre 2016, la contribution de l'établissement au Fonds Régional de Garantie lui a été restituée. Sur cette base, le nombre d'adhérents s'établit à cent-trente-deux (132) structures contre cent-trente (130) un an plus tôt.

Tableau 1 : Répartition des adhérents par pays

	Bénin	Burkina	Côte d'Ivoire	Guinée Bissau	Mali	Niger	Sénégal	Togo	Total
Nombre	17	15	27	5	15	12	26	15	132

5.2.2.2 Interventions du Fonds

Au titre de la gestion du Fonds Régional de Garantie du règlement des soldes de compensation de SICA-UEMOA (FDG), l'année 2016 a enregistré cinquante (50) interventions relatives aux avances de trésorerie contre soixante-dix (70) en 2015 soit une baisse de 28,60% en volume par rapport à l'année précédente. Les avances pour l'année sous revue sont évaluées à près de 21 milliards de francs CFA. Par ailleurs, le concours le plus élevé s'est établi à 2 913 379 052 de francs CFA, soit 32% de la dotation permanente et la plus faible intervention est ressortie à 3 988 654 de francs CFA. Au total, les interventions du Fonds Régional de Garantie ont permis de régler, en 2016, un cumul de près de 68 milliards de francs CFA de soldes débiteurs à la compensation. Le tableau 2 ci-dessous présente les indicateurs d'activité du FDG entre 2015 et 2016.

Tableau 2 : Etat synoptique de l'évolution de l'activité du Fonds de Garantie

	2015	2016	Variation
Nouveaux adhérents	11	3	-72,73%
Retrait d'adhérents	2	1	-50,00%
Nombre adhérents	130	132	1,54%
Montant dotation permante (en millions FCFA)	8 000	9 000	12,50%
Nombre interventions	70	50	-28,57%
Valeur interventions (en FCFA)	65 117 338 144	20 762 945 322	-68,11%
Montant moyen des avances (en millions FCFA)	930	420	-54,84%
Plus forte intervention (en FCFA)	7 352 800 015	2 913 379 052	-60,38%
Plus faible intervention (en FCFA)	15 534 172	3 988 654	-74,32%
Montant commissions perçues (en FCFA)	15 374 927	4 918 497	-68,01%
Nombre d'incidents de remboursement	27	4	-85,19%
Montant pénalités	5 227 804	132 113	-97,47%

Le repli du nombre d'interventions du Fonds en 2016 est à attribuer aux mesures conservatoires prises au cours du deuxième semestre 2015 vis-à-vis de participants présentant un niveau de risque élevé ainsi qu'aux actions de sensibilisation permanente sur l'optimisation de la gestion de trésorerie au niveau des adhérents.

Au total, le fonctionnement du Fonds Régional de Garantie a permis de réduire les délais de règlement des soldes de compensation et d'atténuer l'impact des risques financiers.

VI. Renforcement de la satisfaction des clients

Au cours de l'année 2016, les principales actions visant le renforcement de la satisfaction des clients ont consisté en la tenue de réunions de groupes interbancaires des utilisateurs relatives notamment à la séance de travail de la Cellule Régionale de gestion des incidents tenue le 17 juin 2016 et à celle du Groupe utilisateurs Régional du 30 septembre 2016. Par ailleurs, la quatrième session de formation des agents de banques sur les systèmes de paiement, organisée du 28 novembre au 02 décembre 2016 a rassemblé plus de quatre-vingt (80) participants en provenance de la BCEAO, des banques et des Trésors Publics Nationaux de l'Union. Cette formation visait le renforcement des capacités des gestionnaires et des utilisateurs desdits systèmes.

Il est ressorti de ces rencontres que certaines situations à risques continuent de peser sur l'efficacité du fonctionnement des systèmes de paiement. Pour ce faire, les groupes interbancaires des utilisateurs devront poursuivre les réflexions et proposer des actions correctives sur les points ci-après :

- la persistance des échanges bilatéraux entre certains participants ;
- l'authentification des chèques et la normalisation des effets de commerce en vue d'en assurer la sécurité au sein des systèmes ;
- l'analyse des cas de fraude constatés au niveau des systèmes et des moyens de paiement.

S'agissant de la Cellule de Gestion des Incidents, les actions suivantes ont été retenues :

- poursuivre l'organisation de la formation à l'intention des participants et des gestionnaires des systèmes de paiement ;

- définir de nouveaux scénarios de simulation d'incidents sur SICA-UEMOA tenant compte de la mise en œuvre de la centralisation de SICA-EMOA ;
- proposer de nouvelles modalités d'évaluation de la continuité du réseau d'accès.

VII. Perspectives

Les actions prévues en 2017 dans le domaine des systèmes de paiement portent notamment sur :

- le lancement des travaux d'évolution fonctionnelle de l'application SICA-UEMOA intégrant des besoins exprimés par les participants en matière de compensation unique centralisée, de gestion de jours fériés et d'atténuation des rejets abusifs d'opérations ;
- la révision du cadre conventionnel régissant le Fonds Régional de Garantie du Règlement des soldes de SICA-UEMOA, pour modifier les modalités du calcul des contributions et de déclenchement ou de levée des sanctions des adhérents au Fonds ;
- la poursuite des actions engagées pour la participation directe des Trésors Publics Nationaux du Bénin, du Burkina, de la Guinée-Bissau, du Mali et du Niger ainsi que des Institutions Communautaires de Financement aux systèmes de paiement ;
- l'organisation par les gestionnaires des sites distants de la session de formation sur les systèmes de paiement à l'intention des utilisateurs des systèmes de paiement de chaque place, afin de répondre aux nombreux besoins de formation exprimés par les participants ;
- la normalisation des effets de commerce en relation avec le CONOBAFI en vue de sécuriser les échanges effectués sur la base de ce moyen de paiement dans SICA-UEMOA.

